



Les tâches d'un Directeur Technique de Club

- Développer et mettre en place la structure technique du club.
- Développer et mettre en place un programme de formation technique et de développement des joueurs et des entraîneurs de son club.
- Produire et distribuer des documents techniques pouvant être utilisés à titre de ressources pour les entraîneurs et les joueurs.
- Responsable de la sélection des entraîneurs, de la formation interne, de la supervision des entraîneurs.
- Représenter le club lors des collèges techniques régionaux (CTR).
- Créer et animer le collège technique de son club (CTC).
- Planifier des activités d'évaluation des entraîneurs et des joueurs.
- Organiser des cliniques éducatives de façon périodique.
- Promouvoir les athlètes du club en leur facilitant l'accès à des débouchés intéressants.
- Prendre toutes les initiatives nécessaires afin de permettre le développement optimal des athlètes du club.
- Jouer un rôle dominant dans l'organisation et l'implantation du plan d'action de l'ARSC.
- Être une personne ressource pour les entraîneurs du club pour toutes les questions reliées au secteur technique.
- Planifier les activités annuelles, saison par saison, pour toutes les équipes du club.
- Faciliter la communication entre les diverses personnes responsables de la gestion des activités du club, les entraîneurs, les divers bénévoles et les parents des joueurs.



Le rôle d'un Directeur technique de club de l'ARSC

- Il est la jonction entre le personnel technique et la direction du club.
- Il encadre et développe les entraîneurs et les joueurs du club.
- Il voit à la mise en place des orientations du club.
- Il assigne les entraîneurs aux équipes du club.
- Il est le lien entre la direction du club et l'entraîneur cadre de l'ARSC.
- Il s'assure que chaque joueur joue à son meilleur niveau et au besoin, le recommande dans les programmes régionaux.
- Il anime le collège technique du club.
- Il participe aux collèges techniques de l'ARSC (80% obligatoire).
- Il forme un assistant au DTC.
- Il assure la formation continue des entraîneurs et des joueurs.
- Il détecte, recommande et évalue les meilleurs entraîneurs et joueurs du club.
- Il gère le Centre de Développement du Club (CDC).
- Il coordonne/supervise Les différents programmes (ex : le 4VS4).
- Il assiste l'ARSC dans la tenue d'activités techniques régionale.
- Il fait respecter le code d'éthique du CLUB approuvé par l'ARSC.
- Il diffuse l'information provenant des instances supérieures du soccer.